



GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

Deuxième session du Comité de l'administration et des finances (CAF)

Trente-cinquième session de la Commission

Rome (Italie), 9-14 mai 2011

**BUDGET DE LA CGPM ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR
2011-2012**

INTRODUCTION

1. Ce document présente une ventilation des principaux chapitres du budget pour les exercices 2011 et 2012 (annexe 1) ainsi qu'une estimation des prévisions de dépenses au titre du budget autonome (contributions des membres) (annexe 5), conformément au Règlement financier de la CGPM. Il fait état également des recettes provenant des contributions volontaires fournies par certains membres pour financer des projets réalisés en coopération et administrés par le Secrétariat. Comme l'a décidé la Commission¹, le budget et les contributions des membres pour les exercices financiers visés sont présentés sous la forme d'un tableau comparatif qui met en évidence les variations de chaque ligne budgétaire et de la contribution de chaque membre pendant la période 2010-2012. L'appui technique que la FAO (y compris les projets régionaux) fournit habituellement à la Commission et qu'elle continue à fournir en application de l'Accord portant création de la CGPM² n'est pas quantifié en termes de budget, étant donné que cet apport est indépendant du budget autonome de la CGPM et qu'il échappe, de ce fait, au champ d'action directe de la Commission et de son Secrétariat.

HYPOTHÈSES ET INCERTITUDES

2. L'estimation de l'ensemble des dépenses (budget global) liées au fonctionnement de la CGPM repose sur:

- i) les programmes de travail du Comité scientifique consultatif et du Comité de l'aquaculture proposés pour 2011. On suppose que les programmes resteront les mêmes en 2012 pour pouvoir estimer le budget de l'exercice suivant;
- ii) l'actualisation des dépenses administratives et opérationnelles du Secrétariat; étant entendu que:
- iii) le budget nécessaire pour couvrir toute nouvelle activité proposée par la Commission devra être ajouté à cette estimation;

¹ Paragraphe 123 du rapport de la trente-deuxième session.

² Article XI.3 de l'Accord portant création de la CGPM.

- iv) la présente version du budget n'inclut pas le coût de certaines demandes formulées par les organes subsidiaires, par exemple la traduction du logiciel de saisie de données de la Tâche 1 et celle du glossaire du Comité scientifique consultatif dans les langues de travail de la Commission;
- v) le budget estimé ne tient pas compte des dépenses imprévues qui pourraient résulter du transfert au nouveau Siège.

3. Comme l'a demandé la Commission, le budget des projets de coopération qui sont financés par des ressources extrabudgétaires et exécutés par le Secrétariat est traité séparément du budget global de la CGPM.

Hypothèses

4. Les hypothèses suivantes, qui ont des incidences sur le budget, sont soumises à la Commission pour examen:

- Le budget est estimé en faisant l'hypothèse que le nouveau Secrétaire prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2011;
- Les membres feront leur possible pour communiquer au Secrétariat, en temps voulu, les données demandées et apporteront leur appui en faisant intervenir des experts nationaux;
- La Commission décaissera des fonds pour contribuer au transfert et à l'installation de la CGPM au nouveau Siège;
- le Secrétariat devra étoffer son personnel technique pour faire face au volume de travail croissant et aux nouveaux défis que devra affronter l'Organisation;
- l'estimation du budget qui est proposée devra tenir compte de la nécessité de recruter du personnel d'appui. Dans un premier temps, il conviendra de recruter un réceptionniste et un agent de sécurité;
- il est supposé que l'inflation et le taux de change dollar/euro ne subiront pas de variations importantes par rapport à 2010;
- la nécessité de réorganiser le Secrétariat³, et toutes les incidences budgétaires résultant de ce processus, devront être reflétées dans la version finale du budget.
- la FAO continuera à apporter son appui technique au Secrétariat, au moins au niveau assuré jusqu'à récemment.

Incertitudes

5. Certaines incertitudes sont liées à la mise en œuvre des décisions que la Commission pourrait adopter à sa trente-cinquième session, par exemple concernant le contrôle des zones de pêche restreinte, l'application du système de surveillance des navires ou toute décision prise lors des sessions du Comité de l'administration et des finances et du Comité d'application.

7. Ces incertitudes ne sont pas prises en compte dans le projet de budget présenté, car elles doivent d'abord être soumises à la Commission pour examen et évaluation.

Questions en suspens

8. Les Finances de la FAO ont instamment demandé à la CGPM de couvrir avec son budget autonome le déficit d'un montant approximatif de **18 000 USD** très probablement entraîné par les dépenses liées à la vingt-quatrième et la vingt-cinquième sessions de la Commission organisées à Alicante et à Malte, respectivement. La Commission est invitée à prendre une décision concernant le règlement du montant à payer, que ce soit au titre du budget autonome ou au moyen de sa dotation.

9. Les Finances de la FAO ont également demandé que le taux de prélèvement (égal actuellement à 4,5 pour cent) appliqué pour couvrir les coûts des services de la FAO soit révisé à la hausse pour les nouveaux projets en gestation qui vont être exécutés par le Secrétariat de la CGPM. La Commission est invitée à examiner cette demande et à donner des orientations à ce sujet.

³ cf. document CAF:II/2011/2

BUDGET DE LA CGPM POUR 2011 ET 2012

Budget autonome de la Commission

10. Conformément aux dispositions de l'Article X du Règlement financier et à la décision prise par la Commission⁴ à sa trente-deuxième session, le Secrétariat est tenu de présenter à la Commission le projet de budget de l'exercice en cours, pour examen et adoption, et le budget estimatif de l'exercice successif, pour examen et adoption, sous réserve d'un éventuel ajustement à la session suivante. Il appartient aussi à la Commission d'examiner, ajuster et allouer les dépenses et de déterminer comment le budget autonome sera structuré. Le projet de budget définitif pour 2011 et 2012 sert de base à l'évaluation de la contribution de chaque membre en 2011 et de sa contribution prévue pour 2012.

11. Un tableau comparatif des budgets pour la période 2010-2012 est reproduit à l'annexe 1 du présent document. Les annexes 2 et 3 présentent une ventilation provisoire par grand chapitre et poste budgétaire des budgets prévus pour la Commission en 2011 et 2012, respectivement. L'annexe 2 a) donne des informations détaillées sur le montant estimatif des voyages officiels. Ces données sont présentées de façon plus explicite dans la note explicative figurant à l'annexe 4. L'annexe 5, où figure un tableau comparatif des contributions des membres pour la période 2010-2012, montre les contributions pour 2011 et 2012 calculées en tenant compte du PIB et de la moyenne des prises de chaque membre pour la période 2005-2007 (contributions 2010) et pour la période 2006-2008 (contributions 2011), conformément à la formule convenue qui est annexée au Règlement financier de la CGPM. Les données détaillées correspondantes figurent aux annexes 6 (a, b et c) et 7 (a, b et c).

12. Compte tenu de ce qui précède, les budgets prévus pour 2011 et 2012 prennent en charge un Secrétariat doté du même personnel qu'à la dernière session, exception faite du poste de gestionnaire de l'information sur les pêches établi par la Commission à sa trente-troisième session. Deux consultants ont été recrutés, l'un pour assurer la gestion de l'information sur l'aquaculture, des données relatives à l'application des mesures (SSN, mesures du ressort de l'État du port) et du site web de la CGPM et l'autre pour s'occuper des publications et documents scientifiques de la CGPM, en attendant l'engagement éventuel d'un fonctionnaire du cadre organique (P2) et d'un agent des services généraux (G6), respectivement. Il est également hautement souhaitable que le Secrétariat soit renforcé par le recrutement d'un expert en évaluation des stocks/dynamique des populations (P3) à compter d'octobre 2011 et du éditeur scientifique susmentionné (G6) à compter de janvier 2012. Les fonctions et responsabilités associées à ces deux postes, dont l'importance a été soulignée par le Comité scientifique consultatif à sa douzième session, tenue au Monténégro en janvier 2010, sont décrits dans les documents CAF:II/2011/Inf.6 et Inf.7. Le projet de budget couvre aussi l'organisation des réunions de la treizième session du Comité scientifique consultatif et de la septième session du Comité de l'aquaculture ainsi que de la trente-cinquième session de la CGPM et les besoins qui en découlent en termes de connaissances spécialisées et consultants qualifiées pour préparer les publications et les études spécifiques.

13. Au regard de l'information et des données dont dispose le Secrétariat et si la Commission approuve l'ensemble des dépenses proposées, le montant total du budget autonome est estimé à **1 869 987 USD** pour 2011 et à **2 335 711 USD** pour 2012. Cela représente une augmentation de 15,15 pour cent en 2011 par rapport au budget initial adopté pour 2010 et une augmentation de 24,91 pour cent en 2012 par rapport au budget proposé pour l'exercice précédent. L'augmentation proposée devrait permettre au Secrétariat de se doter des moyens humains dont il a besoin pour réaliser le programme de travail de la Commission avec efficacité et efficacie. Si la Commission décide de réduire ce montant, elle devra alléger son programme de travail en conséquence, donc revoir ses ambitions à la baisse.

⁴ Paragraphe 123 du rapport de la trente-deuxième session.

Part de la FAO dans le budget total de la CGPM

14. Le paragraphe 3 de l'Article XI de l'Accord portant création de la CGPM stipule que: « *les frais encourus par la Commission sont couverts par son budget autonome, sauf ceux afférents au personnel et aux locaux qui peuvent être pris en charge par la FAO* ». Les dépenses à la charge de l'Organisation sont déterminées et couvertes dans les limites du budget biennal préparé par le Directeur général et approuvé par la Conférence de la FAO, conformément au Règlement général et au Règlement financier de l'Organisation.

Ressources extrabudgétaires

15. La situation d'avancement des activités, y compris les aspects financiers, est décrite dans le document CAF:II/2011/2. Les activités attendues et leurs incidences budgétaires sont présentées ci-après:

Projet de coopération de la Communauté européenne à l'appui des groupes de travail du Comité de l'aquaculture sur l'aquaculture durable (InDAM Phase 2) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (SHoCMed Phase 2)

16. Le solde du montant alloué à la phase 2 du projet SHoCMed (approximativement **60 332 USD**) devrait être dépensé en 2011 pour couvrir les consultations liées à la préparation du document technique sur les zones affectées à l'aquaculture et du glossaire technique relatif à la sélection des sites et la capacité de charge dans le domaine de l'aquaculture. De plus, il servira à financer les voyages et les consultations associés à la préparation des documents de l'atelier sur les normes de qualité environnementale et sur la définition et la surveillance environnementale des zones d'effets admissibles des activités aquacoles.

17. Concernant la phase 2 du projet InDAM, la première tranche de versement, d'un montant de 68 254,70 euro (équivalant à **91 372 USD**), sera principalement utilisée pour couvrir les voyages et les consultations liées à la réalisation du premier cycle d'études de cas pilotes InDAM, au Maroc et en Espagne, et du deuxième cycle, en Tunisie et en Turquie; les voyages et les consultations associées à la préparation de la réunion régionale du groupe de travail sur l'aquaculture durable consacrée aux études de cas pilotes; et la diffusion des résultats, des produits et de la documentation du projet InDAM, qui comprennent notamment l'élaboration de directives pour l'application d'indicateurs.

18. Il convient de rappeler que la contribution de l'Union européenne (DG Mare) couvre 50 pour cent des activités planifiées dans la phase 2 du projet InDAM, tandis que le même donateur financera 30 pour cent des activités planifiées dans la phase 2 du projet SHoCMed. En application des dispositions de l'Accord portant création de la CGPM, les institutions de recherche nationales des pays membres sont également invitées à contribuer aux activités des deux projets mentionnés, notamment en facilitant la participation de leurs experts nationaux à ces activités.

Projet de coopération italien à l'appui des activités de la CGPM: "Renforcement de la coopération en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire" (LaMed)

19. En ce qui concerne la composante 1 du projet LaMed, le solde de la première tranche de paiement reçue (**65 755,82 USD**) sera utilisé pour couvrir les frais encourus au titre des services de consultants, des voyages et des publications pour l'établissement d'un réseau régional d'experts sur la législation et la réglementation dans le domaine des pêches; l'examen et l'analyse du cadre réglementaire des pêches en Méditerranée et en mer Noire; et l'actualisation de l'étude comparative du cadre réglementaire des pêches et la préparation d'une publication de référence. Ce montant financera aussi les honoraires liés à l'organisation d'une réunion d'experts en septembre 2011.

20. En ce qui concerne la composante 2 du projet LaMed, le solde de la première tranche de paiement reçue (**80 150,15 USD**) sera utilisé pour couvrir les frais encourus au titre des services de consultants, des voyages et des publications pour l'établissement d'un réseau d'experts sur les lagunes côtières méditerranéennes; la préparation d'un inventaire et l'examen des interactions entre aquaculture et pêche de capture; l'élaboration de directives; l'organisation de réunions et d'ateliers et la préparation d'études de cas et de publications de référence.

ACTION SUGGÉRÉE À LA COMMISSION

21. À la lumière de ce qui précède, la Commission est invitée à examiner le projet de budget autonome pour 2011 et le budget prévu pour 2012, en tenant compte de l'augmentation de certaines dépenses (inflation), comme l'indique la note explicative figurant en annexe, et à prendre les décisions appropriées en conséquence.

ANNEXE 1

Tableau comparatif du budget autonome de la CGPM pour la période 2010-2012

AUTONOMOUS BUDGET	2010		2011		% variation 2010-2011	2012		% variation 2011-2012
	Dollars EU	(%)	Dollars EU	(%)		Dollars EU	(%)	
Secrétaire exécutif, D-1 (6 mois en 2011)		0.00%	122,500	6.55	-	245,000	10.49	100
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	232,000	14.29	222,000	11.87	-4.31	225,000	9.63	1.35
Expert en aquaculture, P-4	225,000	13.85	223,000	11.93	0.89	226,000	9.68	1.35
Biostatisticien, P-3	158,000	9.73	156,000	8.34	-1.27	158,000	6.76	1.28
Expert en évaluation des stocks/ dynamique de population P3/P4 (3 mois pour 2011)	-	-	38,000	2.03	-	152,000	6.51	300.00
Fonctionnaire chargée de la gestion des informations – P-2	60,000	3.69	131,244	7.02	118.74	133,000	5.69	1.34
Gestionnaire de données d'application – P-2 (3 mois pour 2011)	-	-	30,000	1.60	-	122,000	5.22	306.67
Total partiel, salaires cadre organique	675,000	41.56	922,744	49.34	36.70	1,261,000	53.99	36.66
Appui administratif								
Programmeur/analyste systèmes G-5	93,000	5.73	85,000	4.55	-8.60	86,000	3.68	1.18
Secrétaire bilingue G5	90,280	5.56	103,000	5.51	14.09	105,000	4.50	1.94
Assistant administratif G3 (8 mois en 2011)	71,900	4.43	46,000	2.46	-36.02	68,000	2.91	47.83
Editeur/traducteur G6 (2012)	-	-	0	0.00	-	107,000	4.58	-
Security guard/réceptionniste pour nouveau siège – G3 (6 mois en 2011)	-	-	33,000	1.76	-	66,000	2.83	100
Office helper pour nouveau siège – G2 (6 mois for 2011)	-	-	30,000	1.60	-	60,000	2.57	100
Personnel temporaire/heures supplémentaires	35,000	2.16	35,000	1.87	0	20,000	0.86	-42.86
Total partiel, salaires services généraux	290,180	17.87	332,000	17.75	14.41	512,000	21.92	54.22
Total Personnel	965,180	59.43	1,254,744	67.10	30.00	1,773,000	75.91	41.30
ACTIVITÉS								
Consultants (aquac. Compl./ site web CGPM pour 6 mois, editeur, Moderateurs groupes de travail)	60,000	3.69	60,000	3.21	0.00	30,000	1.28	-50.00
Voyages officiels (Personnel, Bureau, <i>per diem</i> et billets coordinateurs)	165,000	10.16	165,000	8.82	0.00	165,000	7.06	0.00
Facturation interne (y compris interprétation)	160,000	9.85	160,000	8.56	0.00	120,000	5.14	-25.00
Formation	7,500	0.46	12,000	0.64	60.00	15,000	0.64	25.00
Équipement	10,000	0.62	20,000	1.07	100.00	30,000	1.28	50.00
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	24,000	1.48	30,000	1.60	25.00	20,000	0.86	-33.33
Contrats (y compris les publications)	25,000	1.54	30,000	1.60	20.00	20,000	0.86	-33.33
Évaluation des performances	50,000	3.08	5,000	0.27	-90.00	0	0.00	-100.00
Voyages des interprètes	72,000	4.43	15,000	0.80	79.17	40,000	1.71	166.67
Déménagement du siège	0	0.00	20,000	1.07	-	0	0.00	-100.00
Total partiel, activités	573,500	35.31	517,000	27.65	-9.85	440,000	18.84	-14.89
BUDGET AUTONOME	1,538,680		1,771,744		15.15	2,213,000		24.91
Divers (1%)	15,387		17,717		15.15	22,130		24.91
Coûts de services de la FAO (4.5%)	69,933		80,526		15.15	100,581		24.91
TOTAL BUDGET AUTONOME	1,624,000		1,869,987		15.15	2,335,711		24.91

ANNEXE 2

Projet de budget autonome de la CGPM pour 2011

BUDGET AUTONOME	Dollars EU	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<i>Cadre organique</i>		
Secrétaire exécutif, D-1 (6 mois en 2011)	122,500	6.55
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	222,000	11.87
Expert en aquaculture, P-4	223,000	11.93
Biostatisticien, P-3	156,000	8.34
Expert en évaluation des stocks/ dynamique de population P3/P4 (3 mois pour 2011)	38,000	2.03
Fonctionnaire chargée de la gestion des informations – P-2	131,244	7.02
Gestionnaire de données d'application – P-2 (3 mois pour 2011)	30,000	1.60
Total partiel, salaires cadre organique	922,744	49.34
<i>Appui administratif</i>		
Programmeur/analyste systèmes G-5	85,000	4.55
Secrétaire bilingue G5	103,000	5.51
Assistant administratif G3 (8 mois en 2011)	46,000	2.46
Editeur/traducteur G6 (2012)	0	0.00
Security guard/réceptioniste pour nouveau siège – G3 (6 mois en 2011)	33,000	1.76
Office helper pour nouveau siège – G2 (6 mois for 2011)	30,000	1.60
Personnel temporaire/heures supplémentaires	35,000	1.87
Total partiel, salaires services généraux	332,000	17.75
Total Personnel	1,254,744	67.10
ACTIVITÉS		
Consultants (aquac. Compl./ site web CGPM pour 6 mois, editeur, Modérateurs groupes de travail)	60,000	3.21
Voyages officiels (Personnel, Bureau, <i>per diem</i> et billets coordinateurs)	165,000	8.82
Facturation interne (y compris interprétation)	160,000	8.56
Formation	12,000	0.64
Équipement	20,000	1.07
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	30,000	1.60
Contrats (y compris les publications)	30,000	1.60
Évaluation des performances	5,000	0.27
Voyages des interprètes	15,000	0.80
Déménagement du siège	20,000	1.07
Total partiel, activités	517,000	27.65
BUDGET AUTONOME		
Divers (1%)	17,717	
Coûts de services de la FAO (4.5%)	80,526	
TOTAL BUDGET AUTONOME	1,869,987	

Coût estimatif de voyages pour les réunions de 2010 (DSA et billets d'avions)*

Réunions 2010	Nombre réunions/ Participants	Secrétariat	présidents	Vice-présidents	Coordinateurs	Interprètes	experts invités	FAO staff	Total des participants	Total coût voyages
CAQ										
7ème Session du CAQ ** (FAO HQs, Italie, 8-10 mars 2011)	1		1		4		1		6	\$ 12,605.43
5ème CMWG (siège CGPM, Rome, Italie)	1		1		4				5	\$ 11,500.00
Réunions techniques	5	1							5	\$ 10,000.00
13ème Session du SIPAM (Salerno, Italie, décembre 2011)	1	2			1				3	\$ 6,000.00
SAC										
13 ème Session du SAC ** (Marseille, France 7-11 février 2011)	1	7	1		2		3	1	14	\$ 31,105.00
4 Sous-Comités + 12ème session duCMSC (FAO HQs, Italie, TBD)	1*		1		4		2		6	\$ 16,000.00
Technical meetings	11*	1							11	\$ 22,000.00
CGPM										
XXXV Session / CAF II / CoC V (FAO HQs)	1		4					4	25	\$ 12,000.00
Réunion de présélection pour la sélection du Secrétaire Exécutif de la CGPM** (FAO HQs, Italie, 11 mars 2011)	1		2	3			2		7	\$ 6,255.00
Réunion pour la sélection du Secrétaire Exécutif de la CGPM** (FAO HQs, Italie, 11 mars 2011)	1						5		5	\$ 10,000
Réunions des partenaires										
CICTA	2	1							2	\$ 4,000.00
Réunions techniques projets régionaux	4	1							4	\$ 5,200.00
UNEP/MAP - SPAMIs ** (Athènes, Grèce, 3-4 mars 2011)	1	1							1	\$1,071,06
UNEP/MAP - EAF (Albanie, 2-3 juin 2011)	1	1							1	\$ 1,200
Autres (ICES, EU, Medits, etc)	7	7							9	\$ 16,063.51
TOTAUX	27	22	9	3	15		13	5	83	\$165,000.00

* Un coût estimatif moyen par personne et par voyage a été établi quand l'endroit est inconnu

** Le coût indiqué est réel

ANNEXE 3

Prévision de budget autonome de la CGPM pour 2012

AUTONOMOUS BUDGET	US Dollars	Share of total (%)
ADMINISTRATION		
<i>Cadre organique</i>		
Secrétaire exécutif, D-1 (6 mois en 2011)	245,000	10.49
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	225,000	9.63
Expert en aquaculture, P-4	226,000	9.68
Biostatisticien, P-3	158,000	6.76
Expert en évaluation des stocks/ dynamique de population P3/P4 (3 mois pour 2011)	152,000	6.51
Fonctionnaire chargée de la gestion des informations – P-2	133,000	5.69
Gestionnaire de données d'application – P-2 (3 mois pour 2011)	122,000	5.22
Total partiel, salaires cadre organique	1,261,000	53.99
<i>Appui administratif</i>		
Programmeur/analyste systèmes G-5	86,000	3.68
Secrétaire bilingue G5	105,000	4.50
Assistant administratif G3 (8 mois en 2011)	68,000	2.91
Editeur/traducteur G6 (2012)	107,000	4.58
Security guard/réceptionniste pour nouveau siège – G3 (6 mois en 2011)	66,000	2.83
Office helper pour nouveau siège – G2 (6 mois for 2011)	60,000	2.57
Personnel temporaire/heures supplémentaires	20,000	0.86
Total partiel, salaires services généraux	512,000	21.92
Total Personnel	1,773,000	75.91
ACTIVITÉS		
Consultants (aquac. Compl./ site web CGPM pour 6 mois, editeur, Modérateurs groupes de travail)	30,000	1.28
Voyages officiels (Personnel, Bureau, <i>per diem</i> et billets coordinateurs)	165,000	7.06
Facturation interne (y compris interprétation)	120,000	5.14
Formation	15,000	0.64
Équipement	30,000	1.28
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	20,000	0.86
Contrats (y compris les publications)	20,000	0.86
Évaluation des performances	0	0.00
Voyages des interprètes	40,000	1.71
Déménagement du siège	0	0.00
Total partiel, activités	440,000	18.84
BUDGET AUTONOME	2,213,000	94.75
Divers (1%)	22,130	
Coûts de services de la FAO (4.5%)	100,581	
TOTAL BUDGET AUTONOME	2,335,711	

Note explicative sur la structure du budget autonome indicatif pour 2011 et 2012

L'estimation indicative du budget autonome de la CGPM pour 2011 et 2012, proposée aux annexes 1, 2 et 3, est présentée conformément à l'Article III.5 du Règlement financier de la CGPM, aux orientations formulées par la Commission⁵ et aux pratiques comptables de la FAO. Les dépenses sont réparties entre les principaux chapitres suivants: i) dépenses administratives correspondant aux dépenses de personnel du Secrétariat; ii) dépenses liées à l'exécution des activités, subdivisées en différents sous-chapitres; et iii) frais divers, comprenant divers types de dépenses et le coût des services de la FAO, fixés respectivement à 1 pour cent et 4,5 pour cent du budget autonome.

Chapitre premier: Dépenses de personnel du Secrétariat

Ce chapitre couvre les traitements et tous les coûts et indemnités du personnel du Secrétariat. Il comprend la rémunération mensuelle brute du personnel, qui peut être ajustée par les Nations Unies à la suite d'études du coût de la vie et des variations des taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro, et les autres dépenses liées au régime de retraite, aux allocations pour charges de famille et aux assurances maladie et accident. Certaines dépenses ne s'appliquent qu'à certains membres du personnel de la catégorie du cadre organique, telles que les dépenses liées aux congés dans les foyers (une fois tous les deux ans) ou les indemnités pour frais d'études des enfants, tandis que les heures supplémentaires, par exemple, ne s'appliquent qu'au personnel de la catégorie des services généraux. Le budget proposé prévoit tous les postes déjà inscrits au budget 2010, ainsi que le poste d'expert en évaluation des stocks/dynamique des populations (P3) et du poste de gestionnaire des données sur l'application des mesures et l'aquaculture (P2). Concernant ce dernier, il est proposé de le couvrir en recourant aux services d'un consultant (comme cela a été le cas jusqu'ici) chargé d'assurer la gestion de l'information sur l'aquaculture, des bases de données sur l'application des mesures et du site web de la CGPM (pour 9 mois en 2011). Cette proposition de budget prévoit également le renforcement du Secrétariat grâce au recrutement d'un rédacteur scientifique (G6), à compter de 2012, d'un agent de sécurité/réceptionniste (G3) et d'un commis de bureau (G2), à compter de juin 2011. Dans la mesure où l'arabe fait partie des langues de travail officielles de la CGPM, le recrutement d'un Secrétaire arabophone devrait être envisagé à partir de 2013 pour assurer le contrôle des documents de travail, le courrier et toute autre tâche qui requiert la connaissance de l'arabe. Ces activités font actuellement l'objet de contrats. Une provision pour heures supplémentaires et personnel temporaire (**35 000 USD** en 2011 et **20 000 USD** en 2012), établi sur la base des dépenses effectives de 2010, a été constituée au titre de ce poste budgétaire.

Chapitre 2: Activités

Consultants. Il est proposé de maintenir ce poste budgétaire à 60 000 USD en 2011, pour couvrir notamment neuf mois de contrats (**26 200 USD**) relatifs à la prestation de services d'administration du web/traitement des données sur les pêches, l'aquaculture et l'application des mesures ainsi que des contrats de consultants visant à faciliter la mise en œuvre de certaines activités du Comité scientifique consultatif et du Comité de l'aquaculture et la coordination des sessions d'évaluation conjointe des stocks des deux groupes de travail sur les espèces démersales et les petits pélagiques (si le poste d'expert en évaluation des stocks n'est pas établi au Secrétariat). En 2012, ce poste budgétaire pourrait être revu à la baisse (**30 000 USD**) si la Commission décidait d'établir le poste P2 en question.

Voyages officiels. Ce chapitre couvre les frais de voyage officiel (billets et indemnités de séjour) des fonctionnaires du Secrétariat et des consultants, experts et spécialistes n'appartenant pas au personnel. Le tableau de l'annexe 2 a) montre que le montant estimatif des frais de voyage officiel prévus en 2011 est le même qu'en 2010 (**165 000 USD**). Ce montant couvre la participation du Secrétariat à certaines réunions, à la réunion de présélection du groupe de sélection chargé de désigner le Secrétaire exécutif

⁵ Paragraphe 123 du rapport de la trente-deuxième session.

et à l'interview des candidats présélectionnés pour le poste susdit et enfin à certaines réunions des organisations partenaires. La participation à des réunions non-CGPM permet au Secrétariat d'échanger des informations, d'améliorer la coopération et la coordination avec d'autres organes régionaux des pêches et de maintenir le contact avec les autorités chargées de la gestion du secteur des pêches. Les déplacements prévus au titre de ce poste budgétaire figurent dans le tableau pertinent (annexe 2 a)). Il convient de noter que ce poste budgétaire devra être étoffé si la Commission décide de prendre en charge de façon systématique d'autres frais de déplacement tels que ceux des deux vice-présidents (à raison de deux réunions par an).

Facturation interne. Ce sous-chapitre couvre les frais d'interprétation (voyages et indemnités journalières non compris) en quatre langues pour la treizième session du Comité scientifique consultatif (cinq jours), la septième session du Comité de l'aquaculture et la trente-cinquième session de la CGPM, y compris les sessions du Comité d'application et du Comité de l'administration et des finances. Il convient de noter qu'une augmentation du coût de l'interprétation et de la traduction pourrait être à prévoir à compter de 2012. Ce sous-chapitre couvre également les frais liés à l'achat de livres, la production des documents des réunions, la traduction officielle dans les trois langues de la Commission et l'envoi de la correspondance officielle.

Formation. Il est proposé de porter l'allocation à **12 000 USD** en 2011 et **15 000 USD** en 2012, en vue de couvrir des activités de formation pour le personnel du Secrétariat ainsi que des activités de formation sur l'évaluation des stocks/Comité scientifique consultatif et de contribuer, à la demande, aux cours et séminaires du CIHEAM/IAMZ sur les progrès de l'aquaculture.

Matériel. Les montants prévus, à savoir **20 000 USD** pour 2011 et **30 000 USD** pour 2012, serviront à couvrir les achats d'articles consommables et non consommables, en tenant compte des besoins spécifiques des nouveaux locaux.

Dépenses de fonctionnement et frais généraux. Ces sous-chapitres couvrent les frais généraux, notamment le coût de la location de deux serveurs informatiques et le coût des services d'appui à l'organisation des réunions des organes subsidiaires du Comité scientifique consultatif et du Comité de l'aquaculture, les imprévus, y compris les frais d'expédition de courrier par DHL, le cas échéant, et d'autres dépenses mineures liées aux communications (téléphones portables et site web) et services divers (nettoyage, etc.). Il est proposé d'affecter à ce poste budgétaire une somme forfaitaire de **30 000 USD**.

Contrats (y compris les publications scientifiques). Ce poste budgétaire couvre principalement toutes les dépenses concernant les publications et les activités connexes telles que la rédaction, l'impression des rapports officiels, l'impression et la traduction des publications scientifiques et des rapports techniques des organes subsidiaires des comités, outre la mise en forme définitive des versions arabes des documents de travail et du rapport de la session annuelle de la Commission. Le coût du recrutement d'un réalisateur confirmé pour le tournage d'un film sur les activités de la CGPM et ses interactions avec ses membres est aussi couvert par ce poste budgétaire. Il est proposé d'allouer un montant de **30 000 USD** pour 2011 et de **20 000 USD** pour 2012.

Examen de la performance. Ce poste budgétaire, dont le montant se chiffre à **5 000 USD**, couvre les dernières dépenses liées à l'évaluation de la performance de la CGPM, y compris, quand nécessaire, les frais de déplacement de l'un des membres du groupe d'experts afin qu'il assiste à la treizième session du Comité scientifique consultatif, à la septième session du Comité de l'aquaculture et à la trente-cinquième session de la CGPM pour présenter les conclusions de cet examen.

Voyages des interprètes. Ce chapitre, pour un total de **15 000 USD**, couvre les frais de voyage officiel (billets et indemnités de séjour) des interprètes qui ont travaillé à la treizième session du Comité scientifique consultatif, organisée à Marseille en février 2011. Ce montant est considérablement inférieur à celui qui a été alloué en 2010, parce que la septième session du Comité de l'aquaculture et la trente-cinquième session de la CGPM ont été planifiées au Siège de la FAO. Pour 2012, un montant de **40 000 USD** est affecté à ce poste budgétaire.

Transfert des bureaux: Ce sous-chapitre, dont le montant est égal à **20 000 USD**, représente une contribution à la couverture de certaines dépenses entraînées par le transfert au nouveau Siège de la CGPM, qui devrait avoir lieu en juin 2011. Aucun montant n'est proposé pour 2012.

Chapitre 3: Frais divers et coût des services d'appui administratif de la FAO

Le premier poste budgétaire se rapporte principalement à des dépenses diverses (y compris les frais de représentation). Il est proposé de le laisser à 1 pour cent du budget autonome total. Conformément à l'Article III.5 du Règlement financier de la CGPM, les coûts des services d'appui administratif de la FAO sont calculés en appliquant un taux de 4,5 pour cent au total des dépenses prévues pour 2010 et 2011.

Compte tenu de ce qui précède, les montants de **1 869 987,00 USD**, pour 2011, et de **2 335 711,00 USD**, pour 2012, ont été affectés aux traitements et dépenses connexes.

ANNEXE 5

Contributions au budget de la CGPM pour 2010 et prévision pour 2012

2010	2010	2011	% variation 2010-2011	2012	% variation 2011-2012
	US \$	US \$		US \$	
Albanie	14,707	15,955	8.48	19,864	24.50
Algérie	49,911	61,445	23.11	81,067	31.93
Bulgarie	11,400	11,958	4.90	14,672	22.70
Croatie	68,040	69,598	2.29	86,669	24.53
Chypre	50,450	46,405	-8.02	100,487	116.54
Égypte	53,180	69,119	29.97	92,125	33.28
France	93,839	84,680	-9.76	100,487	18.67
Grèce	50,450	46,405	-8.02	55,321	19.21
Israël					
Italie	93,839	84,680	-9.76	100,487	18.67
Japon	94,173	85,009	-9.73	100,706	18.46
Liban	13,218	14,059	6.37	17,370	23.54
Jamahiriya arabe libyenne	26,285	63,812	142.77	86,142	34.99
Malta	50,450	46,405	-8.02	55,321	19.21
Monaco	7,062	84,680	1099.12	100,488	18.67
Monténégro	7,365	13,208	79.34	16,280	23.26
Maroc	29,602	31,552	6.59	38,464	21.91
Roumanie	11,400	11,958	4.90	14,672	22.70
Slovénie	50,450	46,405	-8.02	55,321	19.21
Espagne	50,450	84,680	67.85	100,487	18.67
République arabe syrienne	13,435	14,200	5.69	17,461	22.97
Tunisie	65,451	71,039	8.54	87,733	23.50
Turquie	198,595	214,619	8.07	253,221	17.99
UE	520,247	598,117	14.97	740,869	23.87
TOTAL	1,624,000	1,869,987	15.15	2,335,711	24.91

ANNEXE 6 (a)

Contributions au budget de la CGPM pour 2011 (sur la base des moyennes 2006-2008)

Membre	Dollars EU	%	Dollars EU	Index	Dollars EU	Total pondéré	Dollars EU
Albanie	15,955	0.85	8,130	1	3,827	17,964	3,997
Algérie	61,445	3.29	8,130	1	3 827	222,403	49 487
Bulgarie	11,958	0.64	8,130	1	3 827		
Croatie	69,598	3.72	8,130	10	38 275	104,235	23 193
Chypre	46,405	2.48	8,130	10	38 275		
Égypte	69,119	3.70	8,130	1	3 827	256,894	57 161
France	84,680	4.53	8,130	20	76 549		
Grèce	46,405	2.48	8,130	10	38 275		
Israël							
Italie	84,680	4.53	8,130	20	76 549		
Japon	85,009	4.55	8,130	20	76 549	1,483	330
Liban	14,059	0.75	8,130	1	3 827	9,445	2 102
Jamahiriya arabe libyenne	63,812	3.41	8,130	10	38 275	78,233	17 408
Malte	46,405	2.48	8,130	10	38 275		
Monaco	84,680	4.53	8,130	20	76 549	4	1
Monténégro	13,208	0.71	8,130	1	3 827	5,618	1 250
Maroc	31,552	1.69	8,130	1	3 827	88,058	19 594
Roumanie	11,958	0.64	8,130	1	3 827		
Slovénie	46,405	2.48	8,130	10	38 275		
Espagne	84,680	4.53	8,130	20	76 549		
République arabe syrienne	14,200	0.76	8,130	1	3 827	10,075	2 242
Tunisie	71,039	3.80	8,130	1	3 827	265,522	59 081
Turquie	214,619	11.48	8,130	1	3 827	910,796	202 661
UE	598,117	31.99	8,130			2,651,511	589 987
		100		171		4,622,239	
	1,869,987		186,999		654,495		1,028,493

Budget Total	1,869,987	dollars EU
Redevance de base	10%	du budget total
	189,999	dollars EU
Nombre de Membres*	23	
Budget total moins redevance de base	1,682,988	dollars EU
Composante PIB	35%	du budget total
	654,495	dollars EU
Composante prise	55%	du budget total
	1,028,493	Dollars EU

* Les Membres qui versent leurs contributions au budget autonome

Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en Mer Noire (2006-2008)

ANNEXE 6 (b)

Membres	Total pondéré	2006 tonnes			2007 tonnes			2008 tonnes			Moyenne (2004-2006) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques
Albanie	17,964	1,730	2,953	334	1,765	2,533	366	1,300	2,915	405	6,393	11,202	368
Algérie	222,403	16	16,628	129,136	45	24,926	122,459	10	36,751	102,111	94	104,407	117,902
Bulgarie	19,183	228	2,895	2,733	288	4,647	3,183	595	3,118	4,549	1,481	14,213	3,488
Croatie	104,235	8,469	6,712	31,118	8,489	8,187	31,979	7,559	14,309	34,708	32,689	38,944	32,602
Chypre	19,635	2,526	2,115	20	2,388	2,382	44	3,326	1,967	24	10,987	8,619	29
Égypte	256,894		55,382	17,285		55,616	28,147		64,125	24,758		233,497	23,397
France	190,101	30,753	16,009	16,299	30,194	17,620	19,776	26,163	9,788	12,121	116,147	57,889	16,065
Grèce	698,062	109,267	58,169	34,378	109,551	58,181	33,181	110,526	52,604	33,435	439,125	225,272	33,665
Israël	16,736	2,725	1,698	447	2,231	1,502	1,043	2,261	1,502	1,043	9,623	6,269	844
Italie	1,310,461	139,691	187,836	110,470	138,951	185,145	89,518	109,686	154,368	68,692	517,771	703,130	89,560
Japon	1,483		556			472			84			1,483	
Liban	9,445		1,968	1,573		1,968	1,573		1,968	1,573		7,872	1,573
Jamahiriya arabe	78,233	378	14,099	20,500	230	9,765	22,161	230	15,193	32,457	1,117	52,076	25,039
Malte	11,064	1,115	746	584	2,548	914	321	1,692	983	296	7,140	3,524	400
Monaco	4		1			1			1			4	
Monténégro	5,618	209	1,027	674	209	1,027	674	209	1,027	674	836	4,108	674
Maroc	88,058	51	16,716	33,808	79	13,200	28,938	33	15,119	20,635	217	60,047	27,794
Roumanie	1,056		105	509		244	274		182	261		708	348
Slovénie	2,420	193	150	781	316	209	708	274	171	521	1,044	706	670
Espagne	399,529	22,571	63,018	67,747	26,331	60,235	59,215	27,148	56,350	49,014	101,400	239,470	58,659
République arabe	10,075		2,302	1,093		2,284	1,097		2,160	1,052		8,995	1,081
Tunisie	265,522	1,548	55,584	54,547	2,283	52,090	50,652	2,211	46,556	50,280	8,056	205,639	51,826
Turquie	910,796	72,331	155,992	332,974	80,988	126,684	462,445	85,703	103,831	349,276	318,696	515,343	76,757
UE	2,651,511	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Source de donnée: Production de capture de la FAO 1950-2009 (Version: février 2011) | Production de l'Aquaculture de la FAO 1950-2009 (Version: mars 2011)
- Total pondéré = 4 * (moyenne aquaculture) + 4 * (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
- "Petits pélagiques" inclut les groupes ISSCAAP suivants: 35 (Herrings, sardines, anchovies) et 37 (Miscellaneous pelagic fishes).
- "Autres captures" inclut toutes les espèces sauf ISSCAAP division 1 (Freshwater fishes) et groupes 35 ISSCAAP (Herrings, sardines, anchovies) et 37 (Miscellaneous pelagic fishes).
- Pour la Turquie, les données de captures des petits pélagiques de Division 37.4.2 de la FAO (Mer noire) sont exclues du calcul pour la pondération totale. Valeurs de la production de captures des espèces de petits pélagiques de la Turquie, considérées pour le calcul sont: 95 195 (2006), 72 427 (2007), 62 649 (2008).
- Pour l'UE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

ANNEXE 6 (c)

Valeurs du PIB des pays de la CGPM

Membres	Coefficient de la composante PIB	Moyenne sur 3 ans PIB/habitant				Moyenne sur 3 ans PIB en milliards			
		2006	2007	2008	Moyenne	2006	2007	2008	Moyenne
Albanie	1	2,925	3,459	4,126	3,503	9	11	13	11
Algérie	1	3,513	4,011	4,974	4,166	117	136	171	141
Bulgarie	1	4,313	5,498	6,798	5,537	33	42	52	42
Croatie	10	11,047	13,201	15,637	13,295	49	59	69	59
Chypre	10	23,848	27,357	31,410	27,538	18	21	25	22
Égypte	1	1,367	1,630	1,997	1,665	107	130	163	134
France	20	35,848	40,644	44,471	40,321	2,266	2,594	2,854	2,571
Grèce	10	23,682	27,689	31,174	27,515	264	310	350	308
Israël	10	20,676	23,257	27,652	23,862	146	167	202	172
Italie	20	31,614	35,641	38,385	35,213	1,863	2,116	2,297	2,092
Japon	20	34,148	34,264	38,268	35,560	4,363	4,378	4,887	4,542
Liban	1	5,438	6,020	7,138	6,198	22	25	30	26
Jamahiriya arabe libyenne	10	9,344	11,639	14,802	11,929	56	72	93	74
Malte	10	15,733	18,209	18,209	17,384	6	7	7	7
Monaco	20	143,346	183,151	211,501	179,333	5	6	7	6
Monténégro	1	4,338	5,909	7,262	5,836	3	4	5	4
Maroc	1	2,096	2,373	2,769	2,413	66	75	89	77
Roumanie	1	5,681	7,856	9,300	7,612	123	169	200	164
Slovénie	10	19,409	23,445	26,911	23,255	39	47	54	47
Espagne	20	27,989	32,105	35,000	31,698	1,235	1,441	1,594	1,423
République arabe	1	1,705	2,019	2,649	2,124	33	41	55	43
Tunisie	1	3,057	3,483	3,955	3,498	31	36	41	36
Turquie	1	7,365	8,865	9,881	8,703	531	647	730	636
UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-

• Source de donnée: Banque Mondiale Indicateurs mondiaux de développement (décembre 2010)

ANNEXE 7 (a)

Prévision des contributions au budget de la CGPM pour 2012

(sur la base des moyennes 2007-2009)

Membre	Dollars EU	%	Dollars EU	Index	Dollars EU	Total pondéré	Dollars EU
Albanie	19,864	0.85	10,155	1	4,517	18,177	5,192
Algérie	81,067	3.47	10,155	1	4 517	232,453	66 395
Bulgarie	14,672	0.63	10,155	1	4 517		
Croatie	86,669	3.71	10,155	10	45 166	109,753	31 348
Chypre	100,487	4.30	10,155	20	90 331		
Égypte	92,125	3.94	10,155	1	4 517	271,168	77 453
France	100,487	4.30	10,155	20	90 331		
Grèce	55,321	2.37	10,155	10	45 166		
Israël							
Italie	100,487	4.30	10,155	20	90 331		
Japon	100,706	4.31	10,155	20	90 331	767	219
Liban	17,370	0.74	10,155	1	4 517	9,445	2 698
Jamahiriya arabe libyenne	86,142	3.69	10,155	10	45 166	107,906	30 821
Malte	55,321	2.37	10,155	10	45 166		
Monaco	100,488	4.30	10,155	20	90 331	4	1
Monténégro	16,280	0.70	10,155	1	4 517	5,632	1 609
Maroc	38,464	1.65	10,155	1	4 517	83,298	23 792
Roumanie	14,672	0.63	10,155	1	4 517		
Slovénie	55,321	2.37	10,155	10	45 166		
Espagne	100,487	4.30	10,155	20	90 331		
République arabe syrienne	17,461	0.75	10,155	1	4 517	9,764	2 789
Tunisie	87,733	3.76	10,155	1	4 517	255,793	73 061
Turquie	253,221	10.84	10,155	1	4 517	835,174	238 549
UE	740,869	31.72	10,155			2,558,272	730 714
		100		181		4,497,604	
	2,335,711		233,571		817,499		1,284,641

Budget Total	2,335,711	dollars EU
Redevance de base	10%	du budget total
	233,571	dollars EU
Nombre de Membres*	23	
Budget total moins redevance de base	2,102,140	dollars EU
Composante PIB	35%	du budget total
	817,499	dollars EU
Composante prise	55%	du budget total
	1,284,641	Dollars EU

* Les Membres qui versent leurs contributions au budget autonome

Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en Mer Noire (2006-2008)

ANNEXE 7 (b)

Membres	Total pondéré	2007 tonnes			2008 tonnes			2009 tonnes			Moyenne (2006-2008) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques
Albanie	1,765	2,533	366	1,300	2,915	405	1,628	3,190	435	6,257	11,518	402	1,765
Algérie	45	24,926	122,459	10	36,751	102,111	48	32,573	95,376	137	125,667	106,649	45
Bulgarie	288	4,647	3,183	595	3,118	4,549	807	2,545	4,845	2,253	13,747	4,192	288
Croatie	8,489	8,187	31,979	7,559	14,309	34,708	8,305	6,605	48,760	32,470	38,800	38,482	8,489
Chypre	2,388	2,382	44	3,326	1,967	24	3,267	1,367	18	11,975	7,621	29	2,388
Égypte		55,616	28,147		64,125	24,758		64,211	24,790		245,269	25,898	
France	30,194	17,620	19,776	26,163	9,788	12,121	24,184	11,906	7,167	107,389	52,418	13,021	30,194
Grèce	109,551	58,181	33,181	110,526	52,604	33,435	118,614	49,587	31,027	451,588	213,829	32,548	109,551
Israël	2,231	1,502	1,043	2,261	1,502	1,043	1,004	1,502	1,043	7,328	6,008	1,043	2,231
Italie	138,951	185,145	89,518	109,686	154,368	68,692	122,969	159,108	81,866	495,475	664,827	80,025	138,951
Japon		472			84			19			767		
Liban		1,968	1,573		1,968	1,573		1,968	1,573		7,872	1,573	
Jamahiriya arabe libyenne	230	9,765	22,161	230	15,193	32,457	230	38,130	13,986	920	84,118	22,868	230
Malte	2,548	914	321	1,692	983	296	2,547	930	665	9,049	3,769	427	2,548
Monaco		1			1			1			4		
Monténégro	209	1,027	674	209	1,027	674	219	1,027	674	849	4,108	674	209
Maroc	79	13,200	28,938	33	15,119	20,635	74	15,240	25,341	248	58,079	24,971	79
Roumanie		244	274		182	261		201	130		836	222	
Slovénie	316	209	708	274	171	521	377	194	679	1,289	765	636	316
Espagne	26,331	60,235	59,215	27,148	56,350	49,014	29,570	53,946	48,475	110,732	227,375	52,235	26,331
République arabe syrienne		2,284	1,097		2,160	1,052		2,087	1,020		8,708	1,056	
Tunisie	2,283	52,090	50,652	2,211	46,556	50,280	3,010	48,389	48,291	10,005	196,046	49,741	2,283
Turquie	80,988	126,684	462,445	85,703	103,831	349,276	82,514	95,419	329,311	332,273	434,579	68,322	80,988
UE													

- Source de donnée: Production de capture de la FAO 1950-2009 (Version: février 2011) | Production de l'Aquaculture de la FAO 1950-2009 (Version: mars 2011)
- Total pondéré = 4 * (moyenne aquaculture) + 4 * (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
- "Petits pélagiques" inclut les groupes ISSCAAP suivants: 35 (Herrings, sardines, anchovies) et 37 (Miscellaneous pelagic fishes).
- "Autres captures" inclut toutes les espèces sauf ISSCAAP division 1 (Freshwater fishes) et groupes 35 ISSCAAP (Herrings, sardines, anchovies) et 37 (Miscellaneous pelagic fishes).
- Pour la Turquie, les données de captures des petits pélagiques de Division 37.4.2 de la FAO (Mer noire) sont exclues du calcul pour la pondération totale. Valeurs de la production de captures des espèces de petits pélagiques de la Turquie, considérées pour le calcul sont: 72,427 (2007), 62,649 (2008), 69,890 (2009).
- Pour l'UE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

ANNEXE 7 (c)

Valeurs du PIB des pays de la CGPM

Membres	Coefficient de la composante PIB	Moyenne sur 3 ans PIB/habitant				Moyenne sur 3 ans PIB en milliards			
		2007	2008	2009	Average	2007	2008	2009	Average
Albanie	1	3,459	4,126	3,808	3,798	11	13	12	12
Algérie	1	4,011	4,974	4,029	4,338	136	171	141	149
Bulgarie	1	5,498	6,798	6,423	6,240	42	52	49	48
Croatie	10	13,201	15,637	14,222	14,353	59	69	63	64
Chypre	20	27,357	31,410	31,410*	30,059	21	25	25*	24
Égypte	1	1,630	1,997	2,270	1,966	130	163	188	161
France	20	40,644	44,471	41,051	42,056	2,594	2,854	2,649	2,699
Grèce	10	27,689	31,174	29,240	29,368	310	350	330	330
Israël	10	23,257	27,652	26,256	25,722	167	202	195	188
Italie	20	35,641	38,385	35,084	36,370	2,116	2,297	2,113	2,175
Japon	20	34,264	38,268	39,738	37,423	4,378	4,887	5,069	4,778
Liban	1	6,020	7,138	8,175	7,111	25	30	35	30
Jamahiriya arabe libyenne	10	11,639	14,802	9,714	12,052	72	93	62	76
Malte	10	18,209	18,209*	18,209*	18,209	7	7*	7*	7
Monaco	20	183,151	211,501	211,501*	202,051	6	7*	7*	7
Monténégro	1	5,909	7,262	6,635	6,602	4	5	4	4
Maroc	1	2,373	2,769	2,811	2,651	75	89	91	85
Roumanie	1	7,856	9,300	7,500	8,219	169	200	161	177
Slovénie	10	23,445	26,911	23,726	24,694	47	54	48	50
Espagne	20	32,105	35,000	31,774	32,960	1,441	1,594	1,460	1,499
République arabe syrienne	1	2,019	2,649	2,474	2,381	41	55	52	49
Tunisie	1	3,483	3,955	3,792	3,743	36	41	40	39
Turquie	1	8,865	9,881	8,215	8,987	647	730	615	664
UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-

• Source de donnée: Banque Mondiale Indicateurs mondiaux de développement (1^{er} avril 2011)

*estimation basée sur l'année précédente vu qu'aucune valeur n'est disponible dans la base de données de la Banque Mondiale (jusqu'au 1^{er} avril 2011)